Nations Unies A/55/7/Add.5

Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 117 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (A/55/645 et Corr.1). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires et des précisions.

2. Conformément aux recommandations du Comité consultatif approuvées par l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session, le premier rapport sur l'exécution du budget-programme fait apparaître les ajustements requis par suite des fluctuations des taux d'inflation et des taux de change, ainsi que les modifications apportées aux coûts standard utilisés pour calculer le montant initial des crédits à ouvrir. En outre, il tient compte des nouveaux mandats approuvés par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité après que le budget-programme a été adopté, des dépenses imprévues et extraordinaires qui n'ont pu être reportées à la deuxième année de l'exercice biennal, ainsi que des décisions des organes délibérants qu'il y a lieu d'examiner dans le contexte dudit rapport.

3. Les prévisions révisées au titre des chapitres des dépenses du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001[1] s'élèvent actuellement à 2 495 196 300 dollars, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 5 du rapport, soit une réduction de 40 492 900 dollars par rapport au montant de 2 535 689 200 dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/250 A du 23 décembre 1999.

4. Ainsi qu'il ressort du tableau figurant au paragraphe 5 du rapport, la diminution de 40 492 900 dollars au titre des dépenses résulte d'une réduction de 66 265 200 dollars que l'on devrait enregistrer du fait de l'évolution favorable des taux de change, mais qui sera annulée en partie par des demandes de crédits supplémentaires, à savoir : 10 987 900 dollars représentant les engagements autorisés en vertu de la résolution 54/252 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1999, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, 3 633 700 dollars représentant les incidences des décisions prises par les organes délibérants après l'adoption du budget-programme, 1 913 200 dollars résultant de la modification des hypothèses concernant l'inflation, et 8 623 300 dollars représentant l'ajustement des coûts salariaux standard.

5. Les paragraphes 8 à 10 donnent des précisions quant aux ressources supplémentaires (10 987 900 dollars) demandées au titre des dépenses imprévues et extraordinaires en vertu de la résolution 54/252 de l'Assemblée générale. Ce montant représente des engagements qui se répartissent comme suit : a) 7 233 400 dollars, dont le Secrétaire général atteste qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité;

b) 3 396 500 dollars, représentant des engagements contractés avec l'assentiment du Comité consultatif au titre de décisions du Conseil de sécurité; c) 345 000 dollars, dont la Cour internationale de Justice atteste qu'ils ont trait à des dépenses imprévues relatives à la Cour; d) 13 000 dollars pour des mesures de sécurité interorganisations.

6. Les explications relatives aux dépenses supplémentaires, d'un montant de 3 633 700 dollars représentant les incidences des décisions des organes directeurs, sont données aux paragraphes 11 à 17 du rapport. Il s'agit notamment des dépenses relatives à l'application des résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolution 54/254 du 15 mars 2000 concernant le Sommet du Millénaire (1 643 000 dollars); résolution 54/283 du 5 septembre 2000, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de convoquer une session extraordinaire sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (1 628 900 dollars); résolution 54/265 du 15 juin 2000 sur le renforcement de la capacité de la Section des organisations non gouvernementales (124 900 dollars); résolution 53/242 du 28 juillet 1999 concernant, entre autres, le forum sur l'environnement mondial/session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (236 900 dollars). À cet égard, le Comité consultatif note, au paragraphe 17 du rapport, que, par inadvertance, aucun état des incidences financières n'a été soumis avant l'adoption de la résolution 53/242. **Tout en reconnaissant qu'il s'agit d'une anomalie et non d'une tendance, le Comité consultatif veut espérer que toutes les mesures voulues seront prises à l'avenir pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise**.

7. Il a été porté à la connaissance du Comité consultatif qu'un crédit additionnel d'un montant de 35 477 600 dollars correspondant aux prévisions révisées du Secrétaire général et aux états des incidences sur le budget-programme, pourrait être examiné par l'Assemblée générale à sa session en cours (voir annexe I ci-après). Ce montant inclut les prévisions révisées relatives au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité, à la Cour internationale de Justice, à l'application du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809) et des résolutions du Conseil économique et social, et tient compte des incidences sur le budget-programme des projets de résolution relatifs à la commission d'enquête sur la Palestine dont la création est envisagée, à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ainsi que des décisions prises par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité concernant des missions politiques spéciales (voir par. 16 ci-après). Selon les procédures en vigueur, l'Assemblée générale devrait examiner séparément la question du financement de ces dépenses supplémentaires avant la fin de 2000. Toutefois, le Comité tient à souligner qu'au cours de l'examen de certaines des questions évoquées ci-dessus, il a recommandé l'approbation de montants nettement inférieurs à ce qui était demandé. Si l'Assemblée générale souscrit aux recommandations du Comité, le montant de 35,5 millions de dollars sera considérablement réduit.

8. En outre, le Comité consultatif a recommandé l'inclusion d'un montant supplémentaire de 8 millions de dollars au titre du chapitre 31 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 pour l'exécution du plan directeur (voir A/55/675 et Corr.1).

9. On trouve, aux paragraphes 18 à 20 du rapport, des précisions au sujet de la diminution de 66 250 000 dollars due aux fluctuations favorables des taux de change. Comme il est indiqué au paragraphe 18, la réduction s'explique par le fait que l'on a utilisé les taux de change effectivement appliqués aux opérations de l'ONU pour la période janvier-novembre 2000 et le taux en vigueur en novembre pour les opérations à réaliser en décembre 2000 et pendant toute l'année 2001. Le Comité consultatif note que la méthode utilisée par le Secrétaire général pour réévaluer l'incidence des fluctuations des taux de change est conforme à la recommandation qu'il lui avait faite d'utiliser les taux de change permettant l'estimation la plus basse (A/51/7/Add.6, par. 5). Le tableau 3 du rapport contient des données détaillées sur les taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU en 2000 dans les principaux lieux d'affectation. Le Comité prend également note, au paragraphe 18 du rapport, que les ajustements à opérer en fonction des fluctuations effectives des taux de change en 2000 figureront dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

10. Un graphique retraçant l'évolution du taux de change du franc suisse par rapport au dollar des États-

Unis de janvier 1996 à juillet 2000 a été communiqué au Comité consultatif (voir annexe II ci-après).

11. Comme il est indiqué au paragraphe 21 du rapport, l'application de taux d'inflation révisés se traduit par une augmentation des prévisions de dépenses de 1 913 200 dollars. Les taux révisés sont fondés sur les coefficients d'ajustement annoncés et sur les données les plus récentes concernant les indices de prix à la consommation. Le Comité consultatif note que, comme il est indiqué au paragraphe 22 du rapport, hors dépenses de personnel, le changement le plus important concerne la hausse de coût inflationniste liée, notamment, à l'augmentation des cours mondiaux des combustibles. Les tableaux 1, 2 et 4 du rapport contiennent des renseignements détaillés sur les taux d'inflation révisés dans les principaux lieux d'affectation.

12. L'annexe I.A du rapport présente des renseignements détaillés sur l'augmentation des dépenses imputable à l'ajustement des coûts standard (8 623 300 dollars). Cette augmentation est le résultat de plusieurs facteurs, dont certains sont décrits aux paragraphes 24 à 32 du rapport.

13. En ce qui concerne les taux de vacance de postes, le Comité consultatif note, au paragraphe 28 du rapport, que le taux de vacance de postes a dépassé légèrement les 8 % dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. À cet égard, le Comité rappelle que le taux de vacance approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999 était de 6,5 % pour la catégorie des administrateurs. Comme il est indiqué au paragraphe 29, les taux de vacance varient considérablement d'un chapitre du budget à l'autre et d'un lieu d'affectation à l'autre, les taux de vacance les plus élevés ayant été enregistrés aux chapitres 16 (Développement économique et social en Afrique), 25 (Aide humanitaire) et 28 (Contrôle interne). Le Comité prend note des mesures prises par la Commission économique pour l'Afrique pour pourvoir les nombreux postes vacants, comme indiqué aux paragraphes 29 et 30 du rapport. Le Comité est préoccupé par le fait que la situation remonte à un certain temps et formule l'espoir que les efforts entrepris pour y remédier se poursuivront jusqu'à ce qu'elle s'améliore (voir aussi A/55/643, par. 16). Des renseignements complémentaires ont été fournis au Comité, à sa demande, sur les taux de vacance de postes enregistrés au mois de juin 2000 (voir annexe III ci-après). Le Comité a en outre demandé au Secrétariat de faire le point des recrutements aux nouveaux postes dont l'inscription au budget de l'exercice biennal 2000-2001 a été approuvée par l'Assemblée générale. Il n'a toutefois pas encore reçu de réponse à cette demande. Ces renseignements devront être communiqués à la Cinquième Commission. **En outre, au vu des renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité demande que la présentation des états relatifs aux vacances de poste soit harmonisée, et qu'une méthodologie cohérente soit appliquée.**

14. Aux paragraphes 34 à 43, le rapport examine un certain nombre de questions spécifiques faisant suite à des résolutions de l'Assemblée générale ou à des questions soulevées conformément aux procédures précédemment approuvées par l'Assemblée. Il s'agit notamment des questions suivantes : un montant supplémentaire de 15 200 dollars est demandé au chapitre 11B (Centre du commerce international CNUCED/OMC) pour reclasser un poste P-2 à la classe P-3 et deux postes P-3 à la classe P-4; un montant supplémentaire de 61 600 dollars est demandé au chapitre 17 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) pour reclasser à la classe P-2 un poste d'agent des services généraux[2]; des crédits sont redéployés à l'intérieur du chapitre 26 (Information); et un montant supplémentaire de 517 600 dollars (260 000 dollars pour 2000 et 257 600 dollars pour 2001) est demandé au chapitre 29 (Activités administratives financées en commun) pour financer la contribution de l'Organisation des Nations Unies au Comité de coordination des systèmes d'information.

15. Le Comité consultatif note, au paragraphe 44 et à l'annexe III du rapport, qu'un montant total de 17 069 400 dollars serait nécessaire en 2001 pour financer les mesures prises par le Conseil de sécurité en ce qui concerne les missions de bons offices, de rétablissement de la paix et de diplomatie préventive comme suite aux demandes adressées par des gouvernements et/ou aux recommandations du Secrétaire général. Ce montant serait imputé sur le solde inutilisé (24 312 600 dollars) du crédit de 90 387 200 dollars ouvert au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 au titre des missions politiques spéciales, ce qui laisserait un solde inutilisé de 7 243 200 dollars au titre de ces missions (voir aussi A/C.5/55/27, par. 11).

16. Des renseignements complémentaires ont été fournis au Comité consultatif concernant l'estimation préliminaire des ressources additionnelles qui seraient nécessaires pour donner suite aux décisions que

l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pourraient prendre au sujet de missions politiques spéciales actuellement à l'examen (voir annexe IV ci-après). Le Comité note que le montant estimatif des dépenses supplémentaires prévues au titre des missions politiques spéciales s'élève à environ 22,1 millions de dollars en sus du crédit initialement ouvert de 90 387 200 dollars, ce qui représente un total d'environ 112,5 millions de dollars. Le Comité souligne que, dans son rapport sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2000-2001, les ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales avaient été estimées à 112,6 millions de dollars (A/53/718 et Corr.1, par. 4).

17. Les paragraphes 46 à 48 du rapport sont consacrés aux changements intervenus aux chapitres des recettes du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. On peut constater que les augmentations au titre du chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), soit 13,2 millions de dollars, du chapitre 2 des recettes (Recettes générales), soit 5,5 millions de dollars, sont en partie annulées par une diminution nette de 448 500 dollars au titre du chapitre 3 des recettes (Services destinés au public), imputable pour l'essentiel à l'évolution des taux de change.

18. Selon les renseignements communiqués au Comité consultatif, le dollar se serait déprécié vis-à-vis d'un certain nombre de monnaies, ce qui a fait baisser le taux de change utilisé pour les opérations de l'ONU en décembre 2000. Le rapport sur l'exécution du budget ayant été établi sur la base du taux de change en vigueur en novembre, une réévaluation des coûts a été établie en utilisant le taux en vigueur en décembre. Il ressort de cette réévaluation, qui a fait l'objet d'un additif au rapport du Secrétaire général, publié postérieurement aux réunions du Comité, que le montant estimatif des prévisions de dépenses révisées s'établit à 2 501 047 000 dollars (voir A/55/645/Add.1, par. 3). Ce montant représente une diminution de 34 642 200 dollars par rapport au crédit initialement ouvert de 2 535 689 200 dollars. Le montant révisé des recettes est estimé à 380 395 900 dollars.

19. En conséquence, sous réserve des observations qu'il a formulées aux paragraphes 7 et 8 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les montants révisés proposés par le Secrétaire général, à savoir 2 501 047 000 dollars au titre des dépenses et 380 395 900 dollars au titre des recettes, soit un montant net révisé de 2 120 651 100 dollars, montant qui est inférieur de 53 739 200 dollars au crédit initialement ouvert. Le Comité souligne que ces montants révisés seront ajustés pour tenir compte des décisions que l'Assemblée générale voudra prendre au sujet des dépenses supplémentaires mentionnées aux paragraphes 7 et 8 ci-dessus.

Notes

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6* (A/54/6/Rev.1).

[2] Le Comité consultatif note que les mesures prises par le Secrétaire général pour reclasser ce poste sont conformes à la procédure recommandée par le Comité et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/214 du 23 décembre 1995.

Annexe I

Prévisions de dépenses révisées et états des incidences sur le budget-programme, publiées ou à l'examen

(En dollars des États-Unis)

Prévisions de dépenses révisées : Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité	(A/55/494)	3 083,7
Prévisions de dépenses révisées au titre du chapitre 7 : Cour internationale de Justice	(A/C.5/55/21)	737,3
Prévisions de dépenses révisées : rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies	(A/55/305-S/2000/809, A/55/502 et A/55/507 et Add.1)	7 527,3
Prévisions de dépenses révisées : Conseil économique et social	(A/C.5/55/25 et Corr.1 et Add.1)	114,8
Incidences sur le budget-programme : Commission d'enquête sur la Palestine	(A/C.5/55/25/Add.1)	741,6
Incidences sur le budget-programme : Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	(A/C.5/55/26)	800,0
Missions politiques spéciales (en sus des 90 millions de dollars)	(plusieurs rapports parus ou à paraître)	22 111,9
Incidences sur le budget-programme : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche – frais de location	(A/C.2/55/L.49)	113,0
Incidences sur le budget-programme : troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	(A/C.5/55/L.50)	248
Total		**35 477,6**

Annexe II

Variation du dollar par rapport au franc suisse

Annexe III

Pourcentage de postes vacants parmi les postes autorisés au budget ordinaire
(au mois de juin 2000)

		Administrateurs			*Agents des services généraux*			**Total**		
Chapitres du budget		*Autorisés*	*Vacants*	*Pourcentage*	*Autorisés*	*Vacants*	*Pourcentage*	*Autorisés*	*Vacants*	*Pourcentage*
1	Politique, direction et coordination d'ensemble	60	4	6,7	75	1	1,3	135	5	3,7
2	Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	910	15	1,6	955	3	0,3	1 865	18	1,0
3	Affaires politiques	129	15	11,6	114	6	5,3	243	21	8,6
4	Désarmement	30	1	3,3	18	0	0,0	48	1	2,1
5	Opérations de maintien de la paix	43	7	16,3	311	12	3,9	354	19	5,4
6	Utilisations pacifiques de l'espace	13	1	7,7	5	0	0,0	18	1	5,6
7	Cour internationale de Justice	26	1	3,8	35	0	0,0	61	1	1,6
8	Affaires juridiques	81	9	11,1	63	1	1,6	144	10	6,9
9	Affaires économiques et sociales	287	27	9,4	230	5	2,2	517	32	6,2
10	Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	14	1	7,1	9	1	11,1	23	2	8,7
11	Commerce et développement	231	25	10,8	170	7	4,1	401	32	8,0
12	Environnement	22	0	0,0	17	1	5,9	39	1	2,6
13	Établissements humains	42	1	2,4	24	0	0,0	66	1	1,5
14	Prévention du crime et justice pénale	19	0	0,0	5	0	0,0	24	0	0,0
15	Contrôle international des drogues	47	0	0,0	24	0	0,0	71	0	0,0
16	Développement économique et social en Afrique	221	72	32,6	349	54	15,5	570	126	22,1
17	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	173	17	9,8	295	19	6,4	468	36	7,7
18	Développement économique en Europe	115	5	4,3	81	1	1,2	196	6	3,1
19	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	181	1	0,6	310	5	1,6	491	6	1,2
20	Développement économique et social en Asie occidentale	103	14	13,6	163	5	3,1	266	19	7,1
22	Droits de l'homme	96	9	9,4	52	1	1,9	148	10	6,8
23	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	89	7	7,9	131	3	2,3	220	10	4,5
24	Réfugiés de Palestine	87	14	16,1	11	0	0,0	98	14	14,3
25	Aide humanitaire	37	6	16,2	17	0	0,0	54	6	11,1
26	Information	265	12	4,5	470	10	2,1	735	22	3,0

Chapitres du budget		*Administrateurs*			*Agents des services généraux*			**Total**		
		Autorisés	*Vacants*	*Pourcentage*	*Autorisés*	*Vacants*	*Pourcentage*	*Autorisés*	*Vacants*	*Pourcentage*
27	Gestion et services centraux d'appui	364	36	9,9	1 220	4	0,3	1 584	40	2,5
28	Contrôle interne	59	9	15,3	28	1	3,6	87	10	11,5
	Total partiel	**3 744**	**309**	**8,3**	**5 182**	**140**	**2,7**	**8 926**	**449**	**5,0**
Chapitre des recettes : Services destinés au public		23	4	17,4	109	6	5,5	132	10	7,6
	Total partiel	**23**	**4**	**17,4**	**109**	**6**	**5,5**	**132**	**10**	**7,6**
	Total général	**3 767**	**313**	**8,3**	**5 291**	**146**	**2,8**	**9,058**	**459**	**5,1**

Annexe IV

Prévisions de dépenses au titre des missions politiques spéciales en sus du montant de 90 millions de dollars

(En dollars des États-Unis)

Mandats émanant de l'Assemblée générale	
Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala	8 992,1[a]
Processus de paix en Amérique centrale	191,8
Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan	6 315,6
Total partiel	**15 499,5**
Mandats émanant du Conseil de sécurité	
Assistance de l'ONU au Facilitateur du processus de paix au Burundi	60,6
Bureau des Nations Unies au Burundi	2 851,5
Bureau politique des Nations Unies à Bougainville	1 210,6
Conseiller du Secrétaire général chargé de fonctions spéciales en Afrique	741,9
Envoyés spéciaux du Secrétaire général dans les Balkans	1 067,9
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	679,8
Total partiel	**6 612,3**
Total	**22 111,9**

[a] Prévisions de dépenses en sus d'un montant qui serait imputé sur le crédit de 90 millions de dollars déjà ouvert au titre des missions politiques spéciales.